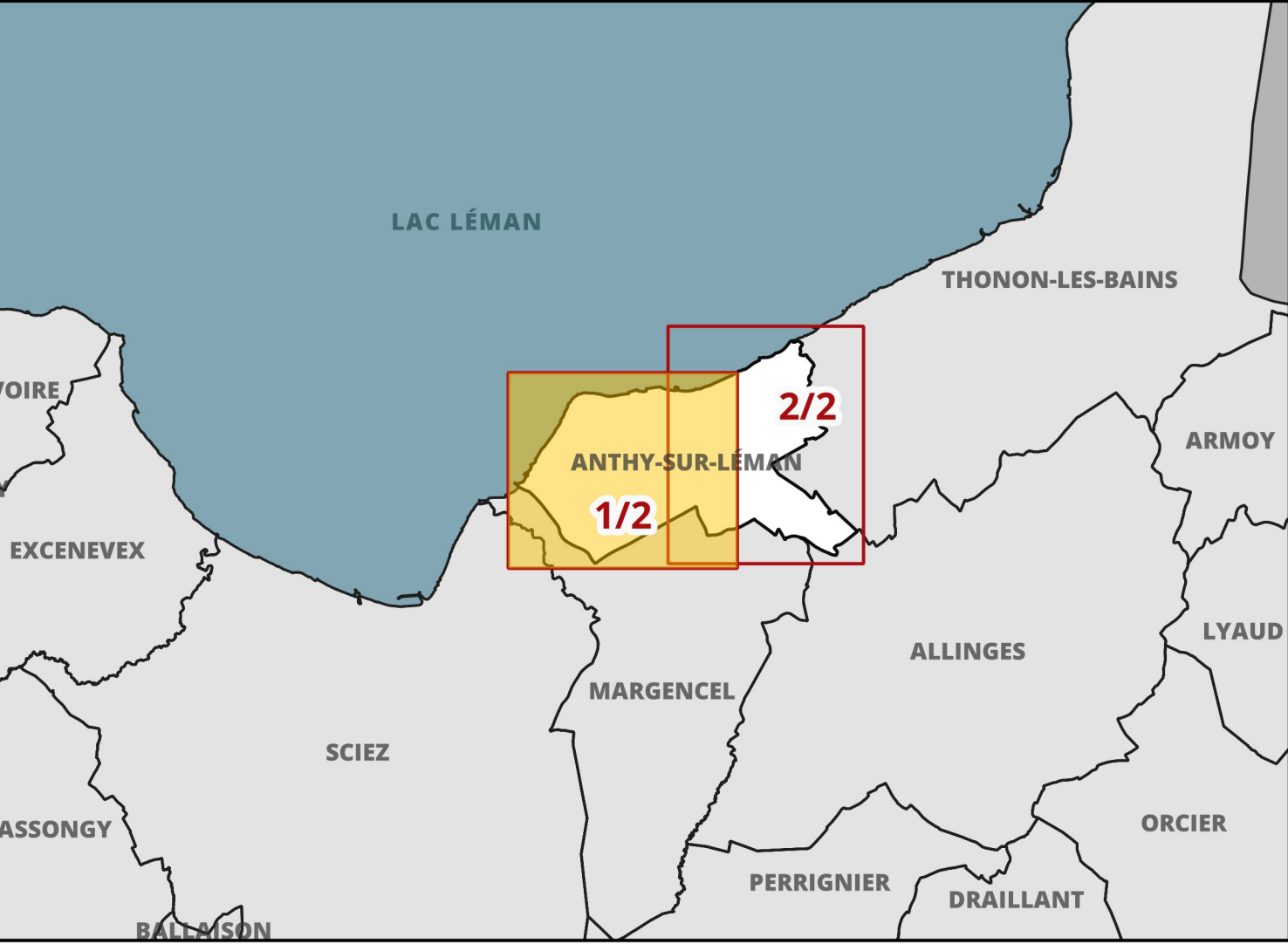




ZONAGE

Contours de zonage
(se référer aux plans au 5000ème pour la légende des couleurs)

PRESCRIPTIONS

Patrimoine végétal et paysager au titre de l'article L151-23 du CU

- Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine au titre de l'article L151-23 du CU
- Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du CU
- Espace boisé classé significatif au titre de la loi littoral
- Corridors écologiques
- Espace de bon fonctionnement optimal des cours d'eau (EBF accompagnement)
- Espace de bon fonctionnement nécessaire des cours d'eau (EBF strict)
- Jardins, parcs
- Réservoirs de biodiversité boisés
- Réservoirs de biodiversité littoraux
- Réservoirs de biodiversité prairiaux
- Réservoirs humides
- Zones humides
- Espaces de bon fonctionnement des zones humides
- Boisement
- Trame végétale
- Haie
- Haie
- Arbre remarquable
- Points de vue

Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151-19 du CU

- Patrimoine bâti
- Petit Patrimoine

Emplacements réservés

- Emplacements réservés aux voies publiques
- Emplacements réservés aux ouvrages publics
- Emplacements réservés aux installations d'intérêt général
- Emplacements réservés aux espaces verts/continuités écologiques
- Emplacements réservés au logement social/mixité sociale
- Emplacements réservés : servitude de localisation des voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général et espaces verts en zone U ou AU
- Emplacements réservés : Secteurs en attente d'un projet d'aménagement global

Voies, chemins, transports publics à conserver et créer au titre de l'article L151-38 du CU

- Périmètre travaux autoroute A412
- Périmètre DUP autoroute A412
- Voies de circulation à créer, modifier ou conserver

Autres prescriptions

- Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) de projet (sans règlement)
- Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU au titre de l'article L151-15 du CU
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du CU - STRICT
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du CU - SOUPLE
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Changement de destination - activités
- Changement de destination - patrimonial

INFORMATIONS

- Bande littorale des 100 mètres
- Espace proche rivage
- Cours d'eau hors EBF
- Bâtiment agricole

CADASTRE & CONTEXTE

- Domaine public et routes
- Section cadastrale
- Parcelles

Bâtiments cadastrés

- Bâtiment en dur
- Construction légère
- Limites de Thonon Agglomération
- Limites communales
- Surfaces en eau et cours d'eau

N°	ER	LIBELLE	Bénéficiaire
52		Elargissement à double voie + Mode doux	Commune
54		Revoir positionnement ER de l'autre côté de la route	Commune
55		Création double voie + MD (plate forme 6m)	Commune
121		Gens du voyage	Commune
135		Extension Services Techniques	Commune
161		Via Rhôna largeur 5 m	Commune
209		PAV complet	Commune
211		Réserve foncière (Parking Entrée Ouest du village	Commune
224		ER sur 1AUe (sauf parcelle 270)	Commune
225		PAV Complet	Commune
226		Via Rhona sur parcelle 140	Commune
227		PAV complet	Commune
228		Création aire vidange camping car	Commune
229		Amélioration visibilité carrefour	Commune
230		Amélioration visibilité carrefour	Commune
232		PAV complet	Commune
234		Parking pour accès lac	Commune
235		Mobilité douce Chemin piéton vélo entre creuse et Tiolettazz	Commune
236		Liaison Piont vélo Séchex carrefour 5 chemins	Commune
237		Parkings Terrain naturel	Commune
238		Trottoir en tre Peuplier et Chambat Nord	Commune
239		Mobilité douce	Commune
240		Mobilité douce - piéton / cycle	Commune
242		P + R	Commune
245		Liaison Rue du Mollard OAP 8	Commune
246		Parking terrain naturel pour tourisme	Commune
248		Mobilité douce liaison stade collège	Commune
805		Cheminement modes doux - Secteur des équipements des Hutins et Route des Esserts	Commune
806		Les Hutins Est - Aménagement et extension des équipements publics existants et création de plateforme pour le tri sélectif enterré	Commune
807		Elargissement de la voie communale - Route des Diots - Plateforme 6 mètres	Commune
808		Mobilité douce largeur 3m	Commune
809		Cheminement modes doux - entre la rue de la Thiolettazz et le chemin de la Creuse - Largeur de 3 mètres	Commune
810		Aménagement des voies communales Rue des pêcheurs / Rue des Longettes	Commune
811		Cheminement modes doux - Route des Balises - Largeur de 3 mètres	Commune
812		Extension du cimetière	Commune
813		Zone de protection de la source communale	Commune
815		Elargissement de la voirie et mode doux 6m de large	Commune
816		Elargissement de la voirie et mode doux	Commune
817		Elargissement et création d'un cheminement modes doux - Route de Séchex et de Séchex au chef-lieu - Largeur de 3 mètres	Commune
818		Elargissement et création d'un cheminement modes doux - Route de la Thiolettazz - Largeur 3 mètres	Commune
819		Alignement sécurisation - mobilité douce	Commune
820		Extension Services Techniques	Commune
821		Cheminement modes doux - Entre la route du Lac et le chef-lieu - Largeur de 3 mètres	Commune
822		Aménagement des équipements sportifs publics - les Hutins	Commune
823		Elargissement et création d'un cheminement modes doux - Route des Rives - Largeur de 3 mètres	Commune
824		Elargissement de la voie communale pour modes doux - Route du Lac - Plateforme de 5 mètres	Commune
825		Voirie	Commune
826		Elargissement et création de la voie - Au Diot - Plateforme de 5 mètres	Commune
827		Parking	Commune
828		Piéton-vélo	Commune
830		Voirie	Commune
833		Cheminement modes doux - route Impériale et chemin de l'Étroz - Largeur de 3 mètres	Commune

